

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 23 AVRIL 2024 -

DÉCISION N° 24 - 03 - 013

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 21 décembre 2023 s'est réuni le mardi 23 avril 2024 à partir de 9 heures 30 au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents:

- Pierre DEVEDEUX (vice-président)
- Luc FRANCOIS (vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)
- Georges ZIEGLER (Président)

Excusée:

Fabienne PERRIN (vice-présidente)

Décision 4 : L'attribution du marché négocié concernant les travaux de construction du centre de Feurs.

Une autorisation de programme de 6,5 M € a été votée par le conseil d'administration pour la construction du siège de la compagnie et du centre de Feurs.

Pour rappel, les interventions dans le centre de Feurs sont actuellement assurées par une équipe de sapeurs-pompiers volontaires, mais le projet de mise en place d'une garde postée, pourrait permettre de renforcer la réactivité du centre. Dans cette hypothèse, il devrait accueillir un effectif de 6 à 12 sapeurs-pompiers professionnels et de 45 à 60 sapeurs-pompiers volontaires. Il comprendrait 17 engins, dont 5 engins pour l'incendie, 3 pour le secours à personnes, 7 engins polyvalents et 2 engins spécialisés.

Le site accueillant la future construction est constitué d'une parcelle d'environ 6 600 m² mais présente une problématique de pollution des sols nécessitant la réalisation d'un plan de gestion des sols (PGS) pour la modification de la couverture.





O



La priorité dans l'organisation du site est donnée à l'opérationnel, de manière à faciliter le départ en intervention des équipes dont le cheminement ne devra pas croiser d'autres flux pour une intervention rapide. Les salles devront être de plain-pied, excepté pour les chambres et les bureaux qui pourront être réalisés en étage en cas de manque de place.

L'équipe lauréate devra tenir compte de ces enjeux tout en intégrant les contraintes du site.

Une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre, en application des articles R 2162-15 et R2162-16 à R 2162-23 du Code de la commande publique, a été lancée le 7 février 2023.

Le jury de concours s'est réuni le 3 mai 2023 pour analyser 24 candidatures. A l'issue de cette première réunion, le jury a retenu les 3 candidatures suivantes :

- Studio Gardoni,
- ♥ Moon Safari.
- ♦ Atelier d'architecture Rivat.

A l'issue de la phase « projet » lancée le 11 juillet 2023, les 3 candidats ont déposé de manière anonyme leurs esquisses pour le projet de construction du centre de Feurs le 30 octobre 2023.

Le jury de concours s'est donc réuni une dernière fois le 12 janvier 2024 pour sélectionner, parmi ces 3 projets, le lauréat dudit concours, à savoir l'atelier d'architecture Rivat.

Le Président du Conseil d'administration du SDIS de la Loire a désigné, par arrêté du 29 janvier 2024, et conformément à l'avis rendu par le jury de concours, la société Atelier d'architecture Rivat comme lauréat dudit concours.

Une consultation a ensuite été lancée sans publicité préalable et sans mise en concurrence conformément aux dispositions de l'article R 2122-6 du Code de la commande publique, afin de formaliser le marché. L'atelier d'architecture Rivat a déposé son offre définitive le 25 mars 2024 qui est conforme aux attentes du SDIS de la Loire.

La commission d'appel d'offres, réunie le 12 avril dernier a examiné ce dossier et a attribué le marché à l'atelier d'architecture Rivat.

Vu le rapport présenté par le Président, le bureau prend la décision suivante :

Article 1:

Le bureau confirme la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 12 avril 2024, d'attribuer le marché négocié concernant les travaux de construction du centre de Feurs à l'atelier d'architecture Rivat sis 53 Cours Fauriel à Saint-Etienne (42 100).

Article 2 : Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours

Georges ZIEGLER